

A Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal 1002 Lausanne

Lausanne, le 1er février 2024

Résolutions de MM. Valéry Beaud et Vincent Vouillamoz du 10 octobre 2023 adoptées par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Louis Dana : « Violences en marge des manifestations sportives : la police doit s'expliquer ! »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 10 octobre 2023, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Louis Dana « Violences en marge des manifestations sportives : la police doit s'expliquer ! », le Conseil communal a adopté les résolutions suivantes :

- de M. Valéry Beaud :
- « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne au plus vite des mesures pour gérer les débordements des supporters de football et éviter leur déplacement par cortège entre la gare de Lausanne et les stades » :
- de M. Vincent Vouillamoz :
- « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne toutes les mesures utiles pour que les cortèges de supporters entre la gare de Lausanne et les stades du nord de la ville n'interdisent plus les autres usagers du domaine public, notamment le trafic des transports publics et autres mobilités ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité appelle de ses vœux un transfert des supporters en car depuis la gare d'arrivée, voire directement depuis la ville d'origine, comme il est d'usage pour le championnat de hockey. Cela est toutefois de la responsabilité, tant organisationnelle que financière, des clubs, voire de la Swiss Football League, de prendre les dispositions qui s'imposent. Des discussions ont été conduites avec des solutions concrètes qui ont pu être proposées aux clubs. Les coûts étant à leur charge, ces derniers, à ce stade, n'ont pas donné de suite favorable à ces propositions.

Ville de Lausanne

La Municipalité et ses services militent, avec les autorités cantonales, en ce sens à chaque occasion lors des rencontres avec les partenaires.

Toutefois, les CFF étant dans l'obligation de transporter les supporters, la police se doit de dévier le trafic en raison de leur cortège depuis leur point de départ, soit la gare de Lausanne, jusqu'à leur arrivée au stade, ce en maintenant une certaine distance entre eux et les autres citoyen-ne-s pour des raisons de sécurité. Lors de ces cortèges, la police favorise un accompagnement de nature à calmer les esprits et à limiter les dommages potentiellement provoqués, sur les personnes en premier lieu, et sur les biens.

Des discussions sont conduites de minute en minute, lors de chaque rencontre nécessitant des restrictions, avec des responsables des Transports publics lausannois (tl). Ils sont présents sur place, afin de coordonner au mieux les lignes et limiter les restrictions de trafic des bus tl au plus strict minimum.

Par ailleurs, la Municipalité déplore et condamne fermement tous débordements de supporters, tels que ceux intervenus lors de la rencontre qui a eu lieu le 9 décembre dernier. A cette occasion, un dispositif policier conséquent avait été mis en place. S'il a probablement permis d'éviter des accidents ou violences impliquant des personnes, des dégâts matériels ont malheureusement été à déplorer.

Ainsi, la Municipalité et les Cantons de Vaud et de Genève ont durci le ton face aux débordements des supporters et ont saisi la Conférence des directrices et directeurs des départements de justice et police (CCDJP) pour coordonner leurs actions et des sanctions ont été prononcées. Les tribunes réservées aux supporters locaux de ces deux clubs ont été fermées pour la rencontre faisant suite à celle du 9 décembre dernier pour chacun de ces clubs à domicile. En sus, le prochain match entre ces deux équipes se jouera à huisclos.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic Grégoire Junod

Le secrétaire Simon Affolter